



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

EMPLOI D'AVENIR

**BILAN DU DISPOSITIF AU SEIN DES
STRUCTURES DE LA FFBB**

SYNTHESE AU 22 AVRIL 2015

POLE FORMATION

22 avril 2015

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir a institué un nouveau dispositif de soutien à l'emploi en réponse au taux de chômage important des jeunes (22,7% au deuxième trimestre 2012 pour les 16-25ans).

Ce dispositif privilégiait les jeunes, peu ou pas qualifiés, et particulièrement dans les territoires défavorisés avec un double objectif :

- proposer une première expérience professionnelle,
- offrir une nouvelle chance d'acquérir une formation.



Le 30 octobre 2012, le mouvement sportif s'est engagé dans la mise en œuvre de ce plan par la signature d'une convention d'engagements réciproques entre le CNOSF et le gouvernement. Chaque fédération a été ensuite incitée à décliner une convention spécifique avec le ministère chargé des sports pour répondre à l'objectif de création de 5.000 emplois dans le champ sport avant le 31 décembre 2014.

Le ministère chargé des sports a adressé une circulaire cadre du 11 janvier 2013 rappelant les objectifs de mise en œuvre dans le champ du sport (5.000 emplois) et de l'animation (10.000 emplois) ainsi que les moyens d'accompagnement des structures.

Le 17 novembre 2013, la Fédération Française de BasketBall a signé une convention avec le ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire, des Sports et de la Vie Associative portant sur la création de 150 emplois d'avenir au sein des structures de la FFBB (clubs, comités, ligues, fédération) avant le 31 décembre 2014.

Cet objectif a été partiellement atteint :

- 113 emplois au 31 décembre 2014
- 22 sorties du dispositif avant le 31 décembre 2014).

Pour autant, il convient de rappeler la difficulté pour obtenir des retours exhaustifs (moins de 100 structures ont répondu à l'enquête).

Cette convention officialisait l'engagement de la fédération dans ce dispositif qu'elle avait relayé auprès de ses structures depuis février 2013. La fédération avait ainsi identifié 3 types d'emploi avec les formations associées.

Type d'Emploi	Agent administratif	Organisateur de tournois 3x3	Responsable Ecole de minibasket
Objectif	① Accompagner le développement de structures sur le plan administratif	① Structurer le secteur du 3 contre 3 ② Multiplier les tournois, ③ Soutenir l'action de nos structures territoriales dans ce domaine.	① Fidéliser notre jeune public par l'accueil compétent dans nos écoles ; ② Augmenter le nombre de minibasketteur
Formation préparatoire à l'emploi proposées par l'INFBB	Formations transversales		
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la FFBB et son réseau - Connaître l'organisation du mouvement sportif - Découvrir le fonctionnement associatif - La gestion et l'animation d'un projet - Convention Collective Nationale du Sport - Santé et basketball : comment utiliser la pratique sportive au service du maintien physique pour une population, de pratiquants non compétitifs..... 		
	Formation Spécifique	Formation spécifique	Formation spécifique
	FBI Comptabilité et logiciel CEGID	Animer et gérer un évènement sportif de basketball La stratégie fédérale du 3x3 et la déclinaison régionale	Responsable Ecole de mini-basket
Diplômes visés	BP.JEPS « Sports collectifs – Mention BasketBall » BP.JEPS « BasketBall » CQP.Techicien Sportif de Basket-Ball		

La convention entre la fédération et le ministère chargé des sports portait ses effets jusqu'au 31 décembre 2014, se calquant sur les objectifs nationaux affichés.

Le bilan synthétique de l'application du dispositif au sein du réseau basketball s'établit comme suit :

113 contrats signés
22 sorties du dispositif
87 structures engagées, essentiellement des clubs
Majorité de CDD de 3 ans
Contrat à plein temps
Des jeunes de niveau BAC ou supérieur recrutés
Des jeunes engagés dans une formation BP.JEPS

Pour l'année 2015, le gouvernement a fixé de nouveaux objectifs (65.000 emplois d'avenir prévus à la loi de finance 2015). Par déclinaison, le ministre chargé des sports a fixé, par circulaire du 31 mars 2015 un nouvel objectif de 3.800 emplois supplémentaires dans le champ de l'animation (2.533) et du **sport (1.267)** pour le premier semestre 2015.

La circulaire du 31 mars 2015 rappelle qu'au 31 décembre 2014, près de 23.000 emplois d'avenir ont été conclus dans le champ de l'animation et du sport, loin de l'objectif initial de 15.000 emplois.

Dans le même temps, l'Etat promeut d'autres dispositifs de soutien à l'emploi (apprentissage ou le service civique par exemple).

Au-delà des objectifs quantitatifs de création d'emplois, la circulaire du 31 mars 2015 fixe des objectifs qualitatifs :

- réussir la mise en place de parcours de formation pour les jeunes leur apportant une qualification professionnelle favorable à une insertion durable dans l'emploi,
- amener la part des jeunes recrutés en EAv résidant dans les ZUS à 30% en 2015,
- mobiliser autant que faire se peut le dispositif des EAv pour répondre aux besoins générés par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et éducatifs,
- Accompagner les employeurs dans l'anticipation d'une pérennisation ou consolidation des emplois créés.

BILAN DETAILLE 31 décembre 2014

113 contrats signés

22 sorties du dispositif

87 structures engagées, essentiellement des clubs

Majorité de CDD de 3 ans

Contrat à plein temps

Des jeunes de niveau BAC ou supérieur recrutés

Des jeunes engagés dans une formation BP.JEPS

LES CONTRATS CONCLUS

Le nombre de contrats conclus au 31 décembre 2014 s'élève à 113 à rapprocher de l'objectif de 150 présents dans la convention avec le ministère chargé des sports. 80 contrats EAv avaient été conclus en 2013 et nous avons enregistré sur la période 22 sorties du dispositif. Le nombre de structures concernées n'est certainement pas représentatif. Seulement 2 ligues et 9 comités compteraient au moins 1EAv au sein de leur effectif.

NOMBRE DE CONTRATS NOMBRE DE STRUCTURES ENGAGEES DANS LE DISPOSITIF							
2013				2014			
Par structure	Nombre de Contrats conclus	Nombre de structures concernées	Nombre de contrats interrompus au cours de l'année (total)	Intentions de création	Nombre de contrats au 31/12/2014	Nombre de jeunes sortis Avant le 31/12/2014	Nombre de structures concernées
Club	65	52		24	100	22	75
Comité	12	12		6	10		9
Ligue	2	2		4	2		2
Fédération	1	1		0	1		1
Total général	80	69		34	113	22	87

Les contrats EAv sont conclus majoritairement pour une durée de 3 années. Cela correspond au terme de la convention entre l'Etat et la FFBB.

DUREE DE CONTRATS CONCLUS												
Par structure	2013				2014				2014			
	Contrats conclus				Intentions de création				Contrats au 31 décembre 2014			
	CDD 1 an	CDD 2 ans	CDD 3 ans	CDI	CDD 1 an	CDD 2 ans	CDD 3 ans	CDI	CDD 1 an	CDD 2 ans	CDD 3 ans	CDI
Club	16	4	32	7	10	2	10		22	13	57	6
Comité	3		6	2	1		3	2	1	1	6	2
Ligue			2		1		3		1		1	
Fédération			1								1	
Total général	19	4	41	9	12	2	16	2	24	14	65	8

Les contrats EAv sont majoritairement des contrats à plein temps.

NATURE DES CONTRATS CONCLUS						
Par structure	2013		2014			
	Contrats conclus		Intentions de création		Contrats au 31 décembre 2014	
	Contrat Temps plein	Contrat Temps partiel	Contrat Temps plein	Contrat Temps partiel	Contrat Temps plein	Contrat Temps partiel
Club	49	14	18	6	80	19
Comité	11		6		9	1
Ligue	2		3	1	2	
Fédération					1	
Total général	62	14	27	7	92	20

LES SORTIES DU DISPOSITIF

La démission est la principale cause de sortie du dispositif en 2014. Plus surprenant néanmoins la faiblesse du nombre de réponse sur la fin du CDD alors même que le nombre de contrats conclus en 2013 pour une durée d'un an s'élevait à 19. Cela aurait dû conduire à plus de sorties du dispositif, sauf à considérer que ces contrats ont été prolongés. En l'absence de question sur des éventuelles prolongations dans l'enquête (et compte tenu du caractère anonyme des données), il n'est pas possible de pousser l'analyse.

LES SORTIES DU DISPOSITIF Nombre de sorties et Objet Au 31 décembre 2014				
Par structure	Total Sortie	Démission	Fin du CDD	Autre
Club Comité Ligue Fédération	22	17	2	2
Total général	22	17	2	2

Le changement d'employeur semble la raison de la démission du jeune recruté en EAv. Cette donnée est importante car elle répond à un objectif du dispositif des EAv (donner une première expérience professionnelle).

A noter qu'à l'issue de leur contrat, seulement 2 EAv ont trouvé un CDI chez leur employeur. Cette donnée est à rapprocher des 19 EAv conclus sous forme d'un CDD d'un an en 2013.

SORTIES DU DISPOSITIF Situation à la sortie du contrat							
Par structure	Maintien chez l'employeur			Changement Employeur	Reprise d'une formation	Demandeur emploi	Autres
	CDI	CDD	Emploi aidé				
Club Comité Ligue Fédération	2			11		5	3
Total général	2			11		5	3

Les sorties du dispositif selon les formations suivies n'apportent pas d'enseignements particuliers.

SORTIES DU DISPOSITIF Sortie selon les formations suivies							
Par structure	Pré Qualification	BAFA	CQP	TFP	BAPAAT	BP	Autres
Club Comité Ligue Fédération	3	1	2			5	7
Total général	3	1	2			5	7

LE NIVEAU DE QUALIFICATION INITIALE

Les premières objections au dispositif des emplois d'avenir portaient sur le niveau de qualification initiale des jeunes qui apparaissait contraignant pour les clubs sportifs qui recherchaient des encadrants diplômés pour encadrer la discipline. L'enquête montre que sur l'année 2013 ce supposé obstacle a été surmonté puisque les 2/3 des bénéficiaires disposent d'un niveau BAC ou infra. Cette analyse est confirmée avec les données 2014.

NIVEAU DE QUALIFICATION INITIALE DES JEUNES RECRUTES				
Contrats signés en 2013				
Par structure	Sans diplôme ou brevet des collèges	CAP-BEP ou autre diplôme de niveau V	Niveau BAC (sans diplôme)	BAC ou équivalent ou diplôme supérieur au BAC
Club	11	13	15	24
Comité	3	0	4	3
Ligue	0	0	1	1
Fédération			1	
Total général	14	13	21	28

NIVEAU DE QUALIFICATION INITIALE DES JEUNES RECRUTES				
Intentions de création en 2014				
Par structure	Sans diplôme ou Brevet des collèges	CAP-BEP ou autre diplôme de niveau V	Niveau BAC (sans diplôme)	BAC ou équivalent ou diplôme supérieur au BAC
Club	1	4	4	11
Comité	3	0	2	1
Ligue	0	0	2	2
Fédération				
Total général	4	4	8	14

NIVEAU DE QUALIFICATION INITIALE DES JEUNES RECRUTES				
Contrats conclus au 31 décembre 2014				
Par structure	Sans diplôme ou Brevet des collèges	CAP-BEP ou autre diplôme de niveau V	Niveau BAC (sans diplôme)	BAC ou équivalent ou diplôme supérieur au BAC
Club	16	20	28	36
Comité	1	2	3	4
Ligue	0	0	0	2
Fédération			1	
Total général	17	22	32	42

LES QUALIFICATIONS PREPAREES

Les qualifications visées s'orientent logiquement vers un BP.JEPS sans qu'il nous soit possible de savoir s'il s'agit d'un brevet professionnel du champ « basketball » ou de l'animation « activité physique pour tous ». On note toutefois la faiblesse du nombre de formation conduisant au CQP par rapport aux formations plus longues et lourdes du BP.JEPS. Plus surprenant, l'apparition de manière non négligeable de « titre fédéral homologué » qui n'existe pas dans le basketball ; il est fort probable que les structures ont assimilés le CQP (ou un diplôme ER) au titre, ce qui repositionnerait mieux l'offre de formation CQP.

QUALIFICATIONS VISEES					
Contrats au 31 décembre 2013					
Par structure	BP JEPS	CQP	BAPAAT	Titre fédéral homologué	Autres
Club	35	9	0	15	7
Comité	3	0	0	0	5
Ligue	0	0	0	0	2
Fédération					
Total général	38	9	0	15	14

QUALIFICATIONS VISEES					
Contrats au 31 décembre 2014					
Par structure	BP JEPS	CQP	BAPAAT	Titre fédéral homologué	Autres
Club	50	12	3	14	13
Comité	4	1			4
Ligue	1				1
Fédération					
Total général	55	13	3	14	18

LES MISSIONS EXERCEES

Les clubs ont recruté des éducateurs polyvalents. IL est à noter que le nombre d'agent administratif a baissé entre 2013 et 2014.

MISSIONS EXERCEES						
Les contrats signés au 31 décembre 2013						
Par structure	Éducateur Polyvalent	Agent de développement polyvalent	Agent administratif	Responsable d'école de Mini-Basket	Organisateur de 3x3	Autre
Club	39	7,5	8	3,5	1	4,5
Comité	0	2,5	6	0	0,5	2
Ligue	0	0	2	0	0	0
Fédération			1			
Total général	39	10	17	3,5	1,5	6,5

MISSIONS EXERCEES						
Les intentions de création en 2014						
Par structure	Éducateur polyvalent	Agent de développement polyvalent	Agent administratif	Responsable d'école de MiniBasket	Organisateur de 3x3	Autre
Club	14	3	1	0	0	25
Comité	1	4	2	0	0	4
Ligue	1	2	1	0	0	4
Fédération						
Total général	16	9	4	0	0	33

MISSIONS EXERCEES						
Les contrats conclus au 31 décembre 2014						
Par structure	Éducateur polyvalent	Agent de développement polyvalent	Agent administratif	Responsable d'école de MiniBasket	Organisateur de 3x3	Autre
Club	66	9	7	3		11
Comité		5	5			
Ligue		1	1			
Fédération					1	
Total général	66	15	13	3		11

EDUCATEUR POLYVALENT

OBJECTIF : Structurer l'activité sportive du club grâce à l'arrivée d'un « permanent »

<p>PROFILS DES STRUCTURES PRINCIPALEMENT CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT :</p> <p>Clubs primo-employeurs Clubs déjà employeurs</p>	<p>ACCES A L'EMPLOI METIER :</p> <p>Pratique du basket-ball PSC1 Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés à l'article L.212-9 du Code du Sport</p>	<p>GROUPE CCNS : 2</p> <p><u>Autonomie niveau 2</u> : Intervient / participe sous l'autorité d'un responsable <u>Responsabilité niveau 2</u> : Matérielle, humaine (hors salariés), sans responsabilité financière <u>Technicité niveau 1</u> : Appliquer une méthode donnée avec le matériel confié</p>
<p>DEFINITION / ACTIVITES :</p> <p>Il encadre un public de pratiquants de la discipline basket-ball en initiation ou loisir jusqu'aux 1ers niveaux de compétition, sous la responsabilité d'un tuteur. Il effectue le traitement et la saisie de données sur France Basket Information (enregistrement/renouvellement de licences, vérification des engagements des équipes en compétition, transmission de résultats sportifs, mise à jour d'informations relatives la structure, etc.). Il réalise les démarches administratives liées à l'organisation des événements organisés par la structure. Il peut faire des réservations de véhicules ou d'hébergement relatifs aux déplacements des équipes et des dirigeants. Il peut assurer l'accueil et/ou le standard téléphonique pour renseigner et orienter les différents publics de la structure.</p>		
<p>FICHES METIERS CORRESPONDANTES DU REPERTOIRE OPERATIONNEL DES METIERS ET DES EMPLOIS (ROME) :</p> <p>G1204 – Education en activités sportives (en formation) M1601 – Accueil et renseignements M1606 – Saisie de données</p>	<p>PARCOURS DE FORMATION A L'INFBB :</p> <p><u>Pré-qualification</u> : Connaître la FFBB et son réseau Connaître l'organisation du mouvement sportif Découvrir le fonctionnement associatif <u>Formations qualifiantes</u> : BPJEPS Basket-Ball – CQP TSRBB</p>	<p>MOBILITE / EVOLUTION :</p> <p>G1204 – Education en activités sportives Concours de la fonction publique territoriale : Educateur Territorial des APS – cadre B</p>

AGENT DE DEVELOPPEMENT POLYVALENT

OBJECTIF : Augmenter le nombre de clubs et/ou de licenciés sur un territoire et Développer de nouvelles activités

PROFILS DES STRUCTURES PRINCIPALEMENT CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT :
Clubs déjà employeurs
Comités Départementaux (CD) et Ligues Régionales (LR)

ACCES A L'EMPLOI METIER :
Pratique du basket-ball
PSC1
Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés à l'article [L.212-9 du Code du Sport](#)

GROUPE CCNS : 3 ou 4
Autonomie niveau 3 : Organise / Met en œuvre sous l'autorité d'un responsable
Responsabilité niveau 2 : Matérielle, humaine (hors salariés), sans responsabilité financière
Technicité niveau 2 ou 3 : Etre capable de choisir la méthode ou Programmer des tâches pour exécuter et faire exécuter

DEFINITION / ACTIVITES :

Il conceptualise un projet, le met en place et en effectue le suivi afin de dynamiser un territoire en accompagnant le développement d'activités complémentaires au basket-ball de compétition de manière à répondre aux attentes de nouveaux publics.et/ou en favorisant la création de clubs.

Il encadre un public de pratiquants de la discipline basket-ball en initiation ou loisir jusqu'aux 1ers niveaux de compétition.

Il veille à organiser la pratique de manière à respecter l'intégrité physique des différents publics et à sécuriser l'espace de pratique.

Il réalise les démarches administratives liées au projet.

Il peut planifier les actions spécifiques validées par la structure

Il peut participer à la promotion du projet, des actions spécifiques auprès de partenaires de la structure.

Il peut assister le trésorier de la structure dans la gestion budgétaire du projet.

Il peut coordonner une équipe de bénévoles.

FICHES ROME :
K1206 – Intervention socioculturelle
G1204 – Education en activités sportives

PARCOURS DE FORMATION A L'INFBB :
Pré-qualification :

- Connaître la FFBB et son réseau
- Connaître l'organisation du mouvement sportif
- Découvrir le fonctionnement associatif
- La gestion et l'animation d'un projet
- Santé et basket-ball : comment utiliser la pratique sportive au service du maintien physique pour une population de pratiquants non compétitifs.
- Animer et gérer un événement sportif de basket-ball
- La stratégie fédérale de 3x3 et la déclinaison régionale.

Formation qualifiante : BPJEPS Basket-ball et/ou CQP Technicien Sportif Régional et/ou DE Basket-Ball

MOBILITE / EVOLUTION :
K1207 – Intervention socioéducative
K1802 – Développement local
G1403 - Gestion de structures de loisirs ou d'hébergement touristique
Concours de la fonction publique territoriale : Conseiller Territorial des APS – cadre A

AGENT ADMINISTRATIF		
OBJECTIF : Accompagner le développement de la structure sur le plan administratif		
PROFILS DES STRUCTURES PRINCIPALEMENT CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT : Clubs déjà employeurs Comités Départementaux (CD) et Ligues Régionales (LR)	PROFIL DE RECRUTEMENT : Motivation à travailler dans le milieu sportif associatif	GROUPE CCNS : 1 <u>Autonomie niveau 2</u> : Intervient / participe sous l'autorité d'un responsable <u>Responsabilité niveau 1</u> : du matériel confié sans responsabilité humaine ni financière <u>Technicité niveau 1</u> : Appliquer une méthode donnée avec le matériel confié
DEFINITION / ACTIVITES : L'agent administratif assiste les dirigeants de l'association dans la gestion administrative et sportive de la structure. Il exécute toute tâche administrative ou suivi administratif de dossier en relation avec la vie de la structure. Il effectue le traitement et la saisie de données sur France Basket Information (enregistrement/renouvellement de licences, vérification des engagements des équipes en compétition, transmission de résultats sportifs, mise à jour d'informations relatives la structure, etc.). Il frappe et met en forme des documents pré-établis (courriers divers, convocation à l'Assemblée Générale, compte-rendu de réunions, etc.) Il peut faire des réservations de véhicules ou d'hébergement dans le cadre des déplacements des équipes et des dirigeants pour le compte de l'association. Il peut assurer un accueil et/ou le standard téléphonique pour renseigner et orienter les différents publics de la structure. Il peut être en charge d'activités de reprographie, de classement et d'archivage. Il peut assurer la gestion du courrier.		
FICHES ROME : M1602 – Opérations administratives M1606 – Saisie de données M1601 – Accueil et renseignements	PARCOURS DE FORMATION A L'INFBB : <u>Pré-qualification</u> : Connaître la FFBB et son réseau Connaître l'organisation du mouvement sportif Découvrir le fonctionnement associatif Utiliser le logiciel France Basket Organisation Utiliser le logiciel CEGID <u>Formation qualifiante</u> : BP JEPS Basket-Ball	MOBILITE / EVOLUTION : Pluri-activités administration de la structure et encadrement sportif : Fiches ROME M1602 M1606 M1601 et G1203 – Animation de Loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents et/ou G1204 – Education en activité physique et sportive

RESPONSABLE D'ECOLE DE MINIBASKET		
OBJECTIF : Augmenter le nombre de MiniBasketteurs et Fidéliser le jeune public dans la discipline Basket-Ball par un accueil spécialisé dans une école de MiniBasket		
PROFILS DES STRUCTURES PRINCIPALEMENT CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT : Clubs déjà employeurs Comités Départementaux (CD) et Ligues Régionales (LR)	ACCES A L'EMPLOI METIER : Pratique du basket-ball PSC1 Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés à l'article L.212-9 du Code du Sport	GROUPE CCNS : 4 <u>Autonomie niveau 3</u> : Organise / Met en œuvre sous l'autorité d'un responsable <u>Responsabilité niveau 2</u> : Matérielle, humaine (hors salariés), sans responsabilité financière <u>Technicité niveau 3</u> : Programmer des tâches pour exécuter et faire exécuter
DEFINITION / ACTIVITES : Il conceptualise un projet d'école de MiniBasket, le met en place et en effectue le suivi dans le but de développer cette activité et de fidéliser les pratiquants à la discipline Basket-ball dans un territoire. Il planifie les actions spécifiques validées par la structure. Il réalise les démarches administratives liées au projet. Il veille à organiser la pratique de manière à respecter l'intégrité physique d'un public de jeunes enfants et à sécuriser l'espace de pratique. Il anime et coordonne l'équipe d'encadrement sportif bénévole. Il peut participer à la promotion du projet, des actions spécifique et de l'activité MiniBasket auprès de partenaires de la structure. Il peut assister le trésorier de la structure dans la gestion budgétaire de l'école.		
FICHES ROME : K1206 – Intervention socioculturelle G1204 – Education en activités sportives	PARCOURS DE FORMATION A L'INFBB : <u>Pré-qualification</u> : Connaître la FFBB et son réseau Connaître l'organisation du mouvement sportif Découvrir le fonctionnement associatif La gestion et l'animation d'un projet <u>Formation qualifiante</u> : CQP Technicien Sportif Régional, DE Basket-Ball	MOBILITE / EVOLUTION : K1207 – Intervention socioéducative K1802 – Développement local G1403 - Gestion de structures de loisirs ou d'hébergement touristique Concours de la fonction publique territoriale : Conseiller Territorial des APS – cadre A

ORGANISATEUR DE 3x3		
OBJECTIF : Structurer le secteur 3x3 et Multiplier les tournois		
PROFILS DES STRUCTURES PRINCIPALEMENT CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT : Comités Départementaux (CD) et Liges Régionales (LR)	ACCES A L'EMPLOI, METIER : Pratique du Basket-ball Connaissance de l'activité 3x3 PSC1 Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits précisés à l'article L.212-9 du Code du Sport	GROUPE CCNS : 3 <u>Autonomie niveau 3</u> : Organise / Met en œuvre sous l'autorité d'un responsable <u>Responsabilité niveau 2</u> : Matérielle, humaine (hors salariés), sans responsabilité financière <u>Technicité niveau 2</u> : Etre capable de choisir la méthode
DEFINITION / ACTIVITES : Il assiste les dirigeants des CD ou LR dans la mise en place et le développement de l'activité 3x3 sur leur territoire. Il organise les tournois 3x3 validés par la structure. Il négocie les prix, réserve les lieux, l'hébergement et les transports. Il réalise les démarches administratives liées à l'organisation d'un événement sportif. Il organise l'aménagement de l'espace de pratique en veillant à la sécurité d'un public d'adolescents autonomes ou d'adultes et des spectateurs. Il peut effectuer l'animation « micro » de l'événement. Il peut participer à la promotion de l'activité auprès des partenaires de l'association et à l'animation d'un espace dédié sur le site Internet de la Structure. Il peut participer à la coordination d'une équipe.		
FICHES ROME : G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques	PARCOURS DE FORMATION A L'INFBB : <u>Pré-qualification</u> : Connaître la FFBB et son réseau Connaître l'organisation du mouvement sportif Découvrir le fonctionnement associatif La gestion et l'animation d'un projet Animer et gérer un événement sportif de basket-ball La stratégie fédérale du 3x3 et la déclinaison régionale <u>Formation qualifiante</u> : BPJEPS Basket-Ball	MOBILITE / EVOLUTION : E1107 – Organisation d'événementiel G1204 – Education en activités sportives